

Politique de biodiversité et accompagnement des communes - SMICVAL

Monographie complète

SMICVAL

Année 1 du PDP : 2010

Nombre d'agents : 250

Autres démarches transversales : ISO 14001 depuis 2007

Contexte

Certifié ISO 14001 depuis 2007 sur son site, le SMICVAL poursuit depuis une démarche d'éco-exemplarité, renforcée avec la signature du PLPD. Suite à une consultation du personnel en 2010, 5 groupes de travail ont été mis en place, dont un sur l'éco-bureau (en lien direct avec la prévention des déchets) et un sur la biodiversité (en lien avec la prévention qualitative), qui est apparue comme un thème majeur pour les salariés.

Le SMICVAL s'est alors engagé dans une démarche de diagnostics thématiques, dont un sur les déchets produits par le syndicat et un sur la biodiversité sur son site principal.

Pour réaliser ce dernier, une chargée de mission biodiversité est recrutée pour mettre en place en premier lieu une gestion différenciée des espaces verts et une démarche « 0 phyto », premiers pas vers un inventaire faunistique et floristique. Fort de cette expertise, le SMICVAL développe également une mission conseil à la gestion différenciée pour ses communes adhérentes.

Déroulé de la démarche

Le Smicval a, grâce à sa démarche ISO 14001, une bonne expérience de l'exemplarité. En effet, le syndicat s'était déjà fixé des objectifs de diminution des consommations de papier, de carburant, d'électricité ou encore d'eau. En 2009, pour préparer la nouvelle politique environnementale du syndicat, un appel à projets environnementaux est organisé auprès des agents du Smicval : ces derniers sont invités à proposer des thématiques ou des idées d'action. La démarche est présentée lors d'une réunion du personnel et l'information est également diffusée dans le journal interne.

L'enjeu de la biodiversité ressort très fortement. Au regard du dépouillement, la responsable ISO et la direction proposent la création de 5 groupes de travail dans lesquels les agents sont invités à s'inscrire : biodiversité, achats, éco-bureau, transports et avancées technologiques.



La définition de ces groupes et de la nouvelle politique environnementale est concomitante avec la signature du PLPD. L'animatrice décide alors logiquement de s'appuyer sur les groupes existants pour le volet exemplarité du programme, notamment sur les groupes biodiversité, achats et éco-bureau, qui rassemblent une dizaine de participants chacun.

Les groupes sont coordonnés par la responsable ISO 14001, mais les groupes sont autonomes, les animateurs étant des agents volontaires. Chaque groupe propose des actions qui sont intégrées au programme environnemental et au PLPD le cas échéant.

L'articulation entre le programme et la démarche ISO est faite par l'animatrice du PLP qui peut soit proposer des actions dans un groupe de travail, soit intégrer dans le PLP une action proposée par le groupe. Il s'agit donc essentiellement d'activer des relais au sein des agents, d'autant qu'elle est elle-même auditrice ISO 14001.

En 2011, plusieurs diagnostics ont été réalisés, dont un sur le gaspillage alimentaire, un sur l'énergie, un sur la biodiversité et un sur les déchets, pour identifier les actions à mettre en œuvre pour la nouvelle politique environnementale.

Réalisation d'un diagnostic des déchets

En parallèle au diagnostic de territoire, le syndicat décide de réaliser un diagnostic sur déchets produits par le Smicval et sa gestion. Une stagiaire, recrutée pour accompagner la démarche d'exemplarité du syndicat, réalise entièrement ce diagnostic en se concentrant sur les ordures ménagères, les déchets secs et les bio-déchets. Pour cela, la stagiaire s'est notamment rapprochée du service en charge de la collecte et du service de l'entretien des locaux.

Le diagnostic a principalement concerné le papier, les ordures ménagères, les déchets propres et secs ainsi que les bio-déchets. Un suivi de la destination des déchets toxiques a également été réalisé.

Le travail a consisté à établir un suivi des quantités jetées pour chaque point de production des bureaux et du site, l'idée étant de pouvoir connaître les services produisant le plus de déchets et les principaux gisements à l'échelle du syndicat. Des bacs spécifiques par déchets sont installés sur le site et sont pesés sur plusieurs jours. En amont, pour estimer les quantités produites et les besoins en bac/collecte, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des services et direction leur demandant d'indiquer les déchets produits et leur fréquence.

[consulter le questionnaire]

[consulter la grille utilisée pour le suivi des pesées]



En parallèle, une sensibilisation au tri est faite aux agents par le groupe de travail éco-bureau pour s'assurer que le tri soit correctement réalisé pour les pesées. Le syndicat ne s'étant jamais interrogé sur la gestion de ses déchets, le diagnostic met en avant plusieurs dysfonctionnements comme la présence d'un nombre bien trop importants de bacs, collectés sans une organisation optimale (jours de collecte spécifique à chaque bac, par type de flux, etc.)

À la fin du diagnostic, la stagiaire a proposé certaines fiches actions au groupe éco-bureau. De plus, un diagnostic sera à nouveau réalisé régulièrement pour suivre l'impact des actions réalisées.

[consulter un exemple de fiche action proposée]

Gestion différenciée, « 0 phyto » et diagnostic biodiversité

Le Smicval ayant décidé d'une approche globale de la biodiversité, un inventaire des espèces existantes devait être mené. Pour cela, la gestion différenciée est considérée comme un préalable au diagnostic, afin d'identifier des zones gérées différemment et où la biodiversité pourrait être observée.

Dès août 2009, une chargée de mission biodiversité est recrutée en interne dans le but de suivre l'inventaire et de mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité. Elle doit également pouvoir accompagner les collectivités adhérentes dans leur gestion des espaces verts.

Pour réaliser l'inventaire du site (faune, flore, avifaune, lichens/mousses et champignons), la chargée de mission élabore une méthodologie préalable en trois points :

1. Maillage écologique du site (prairie naturelle, cultivée, bois, etc.) pour réaliser une cartographie du site. Selon les zones, les espèces présentes seront différentes :
 - identification des zones « naturelles » où l'activité sera réduite et où le milieu naturel est prédominant ;
 - identification des zones cultivées (horticoles), car étant un site accueillant du public, se devant d'être esthétiques mais toujours en lien avec la biodiversité ;
 - identification des zones « d'activité » où celle-ci est prédominante et où il n'y aura aucune action concernant la biodiversité pour des questions d'exploitation et de sécurité (tontes par exemple).
2. Laisser vivre (laisser au naturel) certaines parties du site identifiées dans le maillage pour faire renaître certaines espèces et ainsi les observer. La gestion différenciée sur le site doit donc être mise en place :
 - « zéro phyto » : pas d'emploi de produits phytosanitaires sur le site (le désherbage se faisant désormais à la main sur les zones relevant de la sécurité ou de la protection des équipements) ;
 - plan de tontes et de fauchage ;
 - mulching et mise en sécurité des arbres sur site ;
 - nouvelles plantations horticoles.
3. Mettre en place des équipements pour fixer les espèces existantes et mieux les observer, en installations par exemple des nichoirs et des abris.



Résultats

Après avoir préparé cette méthodologie et identifié les partenaires à impliquer, la chargée de mission organise l'arrêt des tontes et des produits phytosanitaires en novembre 2010. Pour y arriver, la chargée de mission a formé en interne la responsable maintenance, qui participe également au groupe de travail biodiversité. De plus, des points réguliers sont organisés pour échanger sur les problèmes rencontrés.

Le suivi de terrain permet à la chargée de mission de proposer en janvier 2011 un plan de gestion des tontes différenciant les tontes à 3/5 cm de hauteur, à 10/12 cm de hauteur et les zones de fauchage, et la mise en place du mulching des arbres existants. Le site étant sensible et accueillant également du public, plusieurs zones nécessitent le maintien d'une tonte régulière pour des raisons de sécurité notamment.

Les choix et l'état d'avancement sont régulièrement présentés aux membres du groupe de travail biodiversité qui implique du personnel très différent et facilite donc la diffusion de l'information en interne.

Pour la chargée de mission, il est essentiel de développer des actions en parallèle, liées à la biodiversité et qui vont permettre de faciliter ou pérenniser les nouvelles pratiques comme l'arrêt des produits phytosanitaires. Par exemple, le diagnostic permet d'identifier les lieux où l'installation de nichoirs ou d'hôtels à insectes, à abeilles, etc. sera pertinent. Ces installations développent le biotope local ainsi qu'une lutte biologique raisonnée qui limite les besoins d'entretiens, de désherbage ou de produits chimiques.

En conséquence, l'esthétique du site se modifie fortement et peut susciter des réticences. La sensibilisation des agents et même du public est très importante. La mise en place des installations comme des nichoirs ou la création d'un jardin pédagogique ouvert à tous les agents et où des animations sont des éléments de communication et de sensibilisation. Différents articles ont également été rédigés dans le journal interne pour informer les agents et élus de l'état d'avancement et des changements à l'œuvre. Une note de service a été envoyée en avril 2011 pour informer sur le plan de gestion des tontes et un affichage dans les locaux est mis en place ainsi qu'un affichage sur le site extérieur.

[consulter l'article dans le journal interne du Smicval]

[consulter les affiches]

Les conclusions du diagnostic biodiversité montrent que le milieu historiquement humide tend à s'assécher, mais qu'il existe actuellement un très bon niveau de biodiversité sur le site avec une bonne « réactivité » de l'environnement aux actions mises en place. Le nombre d'espèces d'oiseaux présents sur le site devient un indicateur de l'action "favoriser la biodiversité" de la politique environnementale du SMICVAL, avec un objectif à 2015 de plus de 34 espèces présentes.



Accompagnement des collectivités

En plus de sa mission en interne, la chargée de mission doit accompagner les collectivités adhérentes du Smicval, dans l'objectif de les aider à répondre à leur problématique de production de déchets verts (action du programme local de prévention). Pour cela, elle a créé un module d'accompagnement en 3 temps :

- premier temps d'une demi-journée de sensibilisation des élus de la collectivité et du responsable du projet. Suite à cette première réunion, la commune doit déterminer quels sont ses enjeux prioritaires : environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires, politiques (image, valorisation, gouvernance...). Le travail mené par la suite sera orchestré en fonction des priorités dégagées ;
- second temps d'une journée à destination du responsable et des agents concernés pour présenter les outils et méthodes, élaborer les tableaux de bord et identifier sur le terrain les espaces à gérer différemment ;
- troisième volet d'une journée à destination des élus, du responsable et de l'équipe pour présenter la synthèse de l'étude qui a été menée avec la chargée de mission, la présentation du plan d'action et des moyens et besoins identifiés.

L'avantage de ces trois temps est de pouvoir ne proposer qu'une partie ou toute la formation à une commune, afin de s'adapter à la motivation des élus et des équipes. Après la première demi-journée, les équipes ont déjà de nombreux éléments pour comprendre les problématiques et les pratiques à faire évoluer, ce qui permet dans tous les cas d'initier une dynamique et une réflexion, même si à court terme la collectivité ne veut pas aller plus loin. La formation aux agents est généralement bien acceptée et intégrée, mais le bouleversement des pratiques qu'elle implique au sein des équipes d'une commune peut générer un travail important en interne : il est essentiel que le projet soit compris, porté et souhaité par les élus et les agents des espaces verts.

Résultats

La chargée de mission a pu tester la démarche auprès d'une commune pilote. Dès août 2011, 6 réunions sont organisées avec les élus et les responsables. Depuis mars 2012, tous les déchets verts de la commune sont gardés sur place et réutilisés et les résultats de l'étude ainsi que le plan d'action envisagé vont être présentés prochainement à la commune. En parallèle, deux autres communes proches ayant entendu parler de l'accompagnement souhaiteraient également en profiter. Pour l'instant, le Smicval ne communique pas sur cet accompagnement, mais souhaite se concentrer sur les communes ayant un broyeur et qui souvent ne réutilisent pas le broyat.

D'autres exemples sur : <http://optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets-exemples>